



Compte rendu succinct

Séance du 27 octobre 2025

Conseillers municipaux

PRESENTS :

BLANC Gilles,
COULOMB Elisabeth,
DAVIN Yves,
ESPITALIER Nathalie,
GOUDAL Jean-Pierre,
HOYOUN Lucien,
LANXADE Constance,
PARTAGE Guy,
POSTAL Marie-Françoise.

ABSENTS :

ANDRIES Jean-Michel,
BLANC Vincent,
BONGIORNO Julia,
CLAUSSE Benjamin,
MEZIERE Stéphanie,
MOISSON Michel
(procuration à Elisabeth Coulomb).

*La séance est ouverte
à 18h05*

*Secrétaire de séance :
DAVIN Yves*

Présents : 9 / Votants : 10

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir rajouter à l'ordre du jour une délibération relative à une convention d'accompagnement avec le CAUE du Var pour le projet de désimperméabilisation de la cour de l'école communale.

VOTE : 10 POUR

Approbation du compte rendu du 26/09/25

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir approuver le compte rendu de la séance du conseil municipal du 26 septembre 2025.

VOTE : 9 POUR / 1 ABSTENTION (L. Hoyoux)

Adhésion à la convention de participation santé du CDG 83 et participation mensuelle au financement des garanties au 1^{er} janvier 2026

Le Maire informe le conseil municipal qu'à partir du 01/01/26, la réforme de la protection sociale complémentaire rend obligatoire la participation financière mensuelle des employeurs publics et des garanties minimales pour le risque « santé ». Il indique que le Centre de Gestion du Var a conclu une convention de participation pour le compte des communes qui le souhaitent.

Le Maire propose d'adhérer à la convention de participation pour le risque « santé » conclue par le Centre Départemental de Gestion du Var et portée par la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) à compter du 1^{er} janvier 2026 et pour une durée de 6 ans.

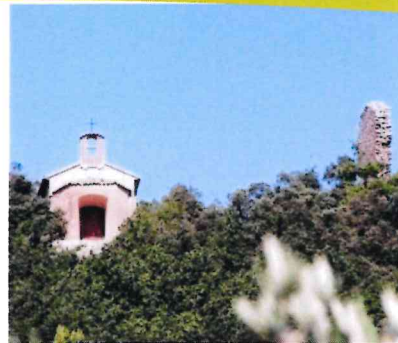
Il propose d'accorder une participation financière forfaitaire à hauteur de 15 € mensuel par agent.

VOTE : 10 POUR

Mise en place de Fonds de Concours par la Communauté de Communes Provence Verdon pour l'année 2025

Le Maire expose à l'assemblée le dispositif des fonds de concours alloués par la Communauté de Communes pour les opérations d'investissement suivantes : travaux de voirie, travaux d'aménagement des espaces publics, travaux sur patrimoine bâti des communes, acquisition foncière, études d'aménagement, acquisition d'engins (camion, tractopelle, laveuse,...), travaux d'eau et d'assainissement, équipements de vidéo surveillance et travaux portant sur la transition énergétique. L'aide ne peut excéder 50% du montant total de l'autofinancement. L'aide 2025 a été fixée selon la taille de la commune. Le montant alloué à la commune de Varages a été fixé à 33 000 €.

VOTE : 10 POUR



Création et composition de la commission extra municipale pour l'étude d'un partenariat d'amitié avec la commune de Görzke (Allemagne)

Le Maire propose à l'assemblée de créer une commission extra municipale pour une étude de partenariat d'amitié avec la commune de Görzke en Allemagne. Cette commission aura pour but d'étudier les conditions de ce partenariat. Il propose que cette commission soit de 3 membres dont un conseiller municipal et du Maire président de droit :

- Guy Partage,
- Nathalie Espitalier,
- Sabine Dauphin
- Marie-Ange Collomb

VOTE : 10 POUR

Etude de faisabilité d'une opération dans le cadre de résorption de l'habitat insalubre pour 3 immeubles

Le Maire rappelle que trois immeubles (rue de la Paix et place Médecin Arlaud) sont frappés d'arrêtés de péril. Une demande d'étude de faisabilité en vue de déterminer l'égibilité du traitement de ces immeubles dans le cadre de la Résorption de l'Habitat Insalubre a été envoyée à l'ANAH qui peut octroyer à la commune une subvention d'un montant de 10.800€ HT sur une dépense prévisionnelle de 21.600€ HT pour cette étude.

VOTE : 10 POUR

Convention de partenariat avec la Coopérative Oléicole de Varages pour l'opération de création d'une boutique à circuit court

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 11 avril 2025, le conseil municipal avait approuvé le projet 2025/2026 de la Coopérative Oléicole sur le bâtiment communal sis au 2 place du Moulin à Huile. Il indique qu'il convient aujourd'hui de signer une convention de partenariat avec la Coopérative pour cette opération, la commune étant propriétaire des locaux.

Cette convention définit les modalités de coopération entre « le chef de file » qui sera la coopérative et la commune de Varages en tant que propriétaire. Ce partenariat a pour objet la création d'une boutique en circuit court.

Le Maire précise que le coût de ce projet sera pris en charge par la Coopérative Oléicole qui va déposer une demande d'aide au titre du Plan Stratégique national FEADER de la Région Paca et que la commune ne participera pas financièrement à ce projet.

VOTE : 10 POUR

Convention d'accompagnement avec le CAUE du Var pour le projet de désimperméabilisation de la cour de l'école communale

Le Maire fait lecture à l'assemblée du projet de convention d'accompagnement avec le CAUE du Var pour une mission de conseil et de sensibilisation dans le cadre du projet de désimperméabilisation et de végétalisation de la cour de l'école avec un volet de recommandations architecturales et patrimoniales.

Cette convention définit les modalités d'assistance du CAUE du Var en apportant tous les conseils, orientations et prescriptions dans les choix de la commune avec un objectif de qualité urbaine, architecturale, paysagère, environnementale et d'adaptation au contexte du site. Cette mission comportera 3 volets : une démarche participative avec tous les acteurs et usagers de l'école, une démarche de conseil technique et une démarche d'accompagnement et d'appropriation.

VOTE : 10 POUR

La séance est levée à 18h50